



**Schola Europaea**

Bureau du Secrétaire général  
**Unité Développement pédagogique**

Réf. : 2016-10-D-16-fr-1

Orig. : FR

## **Relevé des Décisions de la réunion du Comité pédagogique mixte**

Réunion des 13 et 14 octobre 2016 à Bruxelles

## **III.A. PROGRAMMES**

### **Descripteurs de niveaux atteints (Cf. décision du CPM des 12-13 février 2015 sur le document 2015-01-D-62-en-1 « Les programmes axés sur les compétences, y compris les critères d'évaluation et les descripteurs de niveaux atteints spécifiques à chaque matière »**

L'ensemble des programmes allant des points III.A.2 à III.A.13, déjà approuvés, ont été complétés par les descripteurs de niveaux atteints et seront transmis au Conseil supérieur pour son information.

Pour rappel, des descripteurs de niveaux atteints doivent être rédigés par chaque Inspecteur responsable de matière(s) et pour tous les programmes pour les classes S1-S5 d'ici à la rentrée de septembre 2017. A la demande des membres du Comité, ceux-ci seront accompagnés d'exemples concrets, notamment pour les matières scientifiques, inclus dans le programme ou présentés lors des formations dans les Ecoles.

#### **2. Programme d'Education physique – cycle primaire (Descripteurs de niveaux atteints)**

Le Comité pédagogique mixte approuve les descripteurs de niveaux atteints pour l'année de P5 du « Programme d'Education physique » du cycle primaire. Les descripteurs de niveaux atteints entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2017. Le programme sera publié sur le site web fin juin 2017.

#### **3. Programme de Mathématiques – cycle primaire (Descripteurs de niveaux atteints)**

Le Comité pédagogique mixte approuve les descripteurs de niveaux atteints du « Programme de Mathématiques » du cycle primaire. Les descripteurs de niveaux atteints entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2017. Le programme sera publié sur le site web fin juin 2017.

#### **4. Programme de Tchèque Langue I – cycle maternel/primaire (Descripteurs de niveaux atteints)**

Le Comité pédagogique mixte approuve les descripteurs de niveaux atteints pour l'année de P5 du « Programme de Tchèque Langue I » du cycle maternel/primaire. Les descripteurs de niveaux atteints entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Le programme a été mis en conformité avec le document 2011-09-D-47-fr-6 « Structure pour tous les programmes au sein du système des Ecoles européennes ». Il sera publié sur le site web fin juin 2017.

#### **5. Descripteurs de niveaux atteints pour toutes les Langues I de la P5**

Le Comité pédagogique mixte approuve les descripteurs de niveaux atteints pour toutes les Langues I de la P5, avec une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2017. Les

enseignants sont autorisés, s'ils le souhaitent, à utiliser les descripteurs de niveaux atteints sous forme de pilote durant l'année scolaire 2016-2017. Ces descripteurs seront intégrés dans tous les programmes de Langue I du cycle primaire. Ceux-ci seront publiés sur le site web fin juin 2017.

#### **6. Programme pour toutes les Langues II cycle secondaire – Cours de base (Descripteurs de niveaux atteints)**

Le Comité pédagogique mixte approuve les descripteurs de niveaux atteints du « Programme pour toutes les Langues II – Cours de base » du cycle secondaire. Les descripteurs de niveaux atteints entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2017 pour les années S1 à S5, le 1<sup>er</sup> septembre 2018 pour S6 et le 1<sup>er</sup> septembre 2019 pour S7. La 1<sup>ère</sup> session du Baccalauréat se tiendra en juin 2020. Chaque version linguistique du programme sera publiée sur le site web fin juillet 2017.

Une page manquante concernant l'évaluation de l'épreuve orale (précisions sur le déroulement de l'épreuve), produite par les Inspecteurs, sera intégrée dans la version approuvée du programme.

#### **7. Descripteurs de niveaux atteints – Programme d'Education physique – Cycle secondaire**

Le Comité pédagogique mixte approuve les descripteurs de niveaux atteints du « Programme d'Education physique » du cycle secondaire. Les descripteurs de niveaux atteints entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2017 pour les années S1 à S5, le 1<sup>er</sup> septembre 2018 pour S6 et le 1<sup>er</sup> septembre 2019 pour S7. La 1<sup>ère</sup> session du Baccalauréat se tiendra en juin 2020. Le programme sera publié sur le site web fin juillet 2017.

#### **8. Descripteurs de niveaux atteints – Programmes d'ONL**

Le Comité pédagogique mixte approuve les descripteurs de niveaux atteints des « Programmes d'ONL ». Les descripteurs de niveaux atteints entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2017 pour les années P3 à S5, le 1<sup>er</sup> septembre 2018 pour S6 et le 1<sup>er</sup> septembre 2019 pour S7. La 1<sup>ère</sup> session du Baccalauréat se tiendra en juin 2020. Les programmes seront publiés sur le site web fin juillet 2017.

#### **9. Descripteurs de niveaux atteints – Sciences intégrées S1-S3**

Le Comité pédagogique mixte approuve les descripteurs de niveaux atteints du « Programme de Sciences intégrées S1-S3 ». Les descripteurs de niveaux atteints entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2017. Le programme sera publié sur le site web fin juillet 2017.

#### **10. Descripteurs de niveaux atteints – Biologie – Chimie – Physique – S4-S5**

Le Comité pédagogique mixte approuve les descripteurs de niveaux atteints des Programmes de Biologie, Chimie et Physique des années S4-S5. Les descripteurs de

niveaux atteints entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2017. Les programmes seront publiés sur le site web fin juillet 2017.

### **11. Descripteurs de niveaux atteints – Mathématiques – S1-S3**

Le Comité pédagogique mixte approuve les descripteurs de niveaux atteints du « Programme de Mathématiques S1-S3 ». Les descripteurs de niveaux atteints entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2017. Le programme sera publié sur le site web fin juillet 2017.

### **12. Descripteurs de niveaux atteints – Mathématiques – 4 et 6 périodes – S4-S5**

Le Comité pédagogique mixte approuve les descripteurs de niveaux atteints du « Programme de Mathématiques 4 et 6 périodes – S4-S5 ». Les descripteurs de niveaux atteints entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2017. Le programme sera publié sur le site web fin juillet 2017.

### **13. Descripteurs de niveaux atteints – Programme de Tchèque Langue I – cycle secondaire**

Le Comité pédagogique mixte approuve les descripteurs de niveaux atteints du « Programme de Tchèque Langue I » du cycle secondaire.

Les descripteurs de niveaux atteints entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2017 pour les années S1 à S5, le 1<sup>er</sup> septembre 2018 pour S6 et le 1<sup>er</sup> septembre 2019 pour S7.

Le nouveau modèle d'épreuve écrite pour l'harmonisation de la Langue I entre immédiatement en vigueur pour l'année de S6 et la 1<sup>ère</sup> session du Baccalauréat se tiendra en juin 2018. Le programme sera publié très prochainement sur le site web.

## **Nouveaux programmes**

L'ensemble des nouveaux programmes (points 1 à 9), qui comprennent tous des descripteurs de niveaux atteints, sont approuvés conjointement. Ils seront transmis au Conseil supérieur pour son information.

### **1. Heures Européennes – P3-P5**

Le programme est approuvé sous réserve que la définition du descripteur de niveau atteint qui évalue « l'engagement européen » de l'élève soit revue. Il entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2017. Il sera publié sur le site web fin juin 2017.

### **2. Programme d'Allemand Langue I – cycle primaire**

Le Comité pédagogique mixte approuve le nouveau « Programme d'Allemand Langue I » du cycle primaire. Le programme entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2017. Il sera publié sur le site web fin juin 2017.

### **3. Programme d'Education artistique – Cycle secondaire**

Le Comité pédagogique mixte approuve le nouveau « Programme d'Education artistique » du cycle secondaire.

Les descripteurs de niveaux atteints entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2017 pour les années S1 à S5, le 1<sup>er</sup> septembre 2018 pour S6 et le 1<sup>er</sup> septembre 2019 pour S7. La 1<sup>ère</sup> session du Baccalauréat se tiendra en juin 2020. Le programme sera publié sur le site web fin juillet 2017.

### **4. Programme d'Histoire – S4-S5**

Le Comité pédagogique mixte approuve le nouveau « Programme d'Histoire – S4-S5 ». Il entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2017 pour S4 et le 1<sup>er</sup> septembre 2018 pour S5. Il sera publié sur le site web fin juillet 2017.

### **5. Programme d'Allemand Langue I – cycle secondaire**

Le Comité pédagogique mixte approuve le nouveau « Programme d'Allemand Langue I » du cycle secondaire.

Les descripteurs de niveaux atteints entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2017 pour les années S1 à S5, le 1<sup>er</sup> septembre 2018 pour S6 et le 1<sup>er</sup> septembre 2019 pour S7.

Le nouveau modèle d'épreuve écrite pour l'harmonisation de la Langue I entre immédiatement en vigueur pour l'année de S6 et la 1<sup>ère</sup> session du Baccalauréat se tiendra en juin 2018. Le programme sera publié très prochainement sur le site web.

## **6. Programme de Néerlandais Langue I – cycle secondaire**

Le Comité pédagogique mixte approuve le nouveau « Programme de Néerlandais Langue I » du cycle secondaire.

Les descripteurs de niveaux atteints entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2017 pour les années S1 à S5, le 1<sup>er</sup> septembre 2018 pour S6 et le 1<sup>er</sup> septembre 2019 pour S7.

Le nouveau modèle d'épreuve écrite pour l'harmonisation de la Langue I entre immédiatement en vigueur pour l'année de S6 et la 1<sup>ère</sup> session du Baccalauréat se tiendra en juin 2018. Le programme sera publié très prochainement sur le site web.

## **7. Programme de Suédois Langue I – cycle secondaire**

Le Comité pédagogique mixte approuve le nouveau « Programme de Suédois Langue I » du cycle secondaire.

Les descripteurs de niveaux atteints entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2017 pour les années S1 à S5, le 1<sup>er</sup> septembre 2018 pour S6 et le 1<sup>er</sup> septembre 2019 pour S7.

Le nouveau modèle d'épreuve écrite pour l'harmonisation de la Langue I entre immédiatement en vigueur pour l'année de S6 et la 1<sup>ère</sup> session du Baccalauréat se tiendra en juin 2018. Le programme sera publié très prochainement sur le site web.

## **8. Programme de Suédois Langue I approfondissement – S6-S7**

Le Comité pédagogique mixte approuve le nouveau « Programme de Suédois Langue I approfondissement – S6-S7 » du cycle secondaire.

Ce programme doit être lu en parallèle avec le « Programme de Suédois Langue I » du cycle secondaire. Il entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2017 pour S6 et le 1<sup>er</sup> septembre 2018 pour S7.

Les descripteurs de niveaux atteints entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2018 pour S6 et le 1<sup>er</sup> septembre 2019 pour S7.

Le programme sera publié sur le site web fin juillet 2017.

## **9. Programme pour toutes les Langues IV**

Le Comité pédagogique mixte approuve le nouveau « Programme pour toutes les Langues IV » du cycle secondaire. Le programme ainsi que les descripteurs de niveaux atteints entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2017 pour les années S4 et S5, le 1<sup>er</sup> septembre 2018 pour S6 et le 1<sup>er</sup> septembre 2019 pour S7. La 1<sup>ère</sup> session du Baccalauréat se tiendra en juin 2020. Le programme sera publié sur le site web fin juillet 2017.

Le « Programme pour toutes les Langues IV » sera traduit dans les autres Langues IV par l'Inspecteur responsable de la langue concernée.

## **III.B. RAPPORTS**

### **5. Rapport sur les échecs scolaires et le taux de redoublements dans les Ecoles européennes – 2016**

Le Comité pédagogique mixte approuve le « Rapport sur les échecs scolaires et le taux de redoublements dans les Ecoles européennes – 2016 » sous réserve de la révision des données chiffrées pour les années S4 à S6. Une étude plus approfondie des différents cas de redoublements ainsi que des raisons pour lesquelles certains élèves quittent le système va être réalisée pour permettre de préparer des statistiques plus parlantes et plus transparentes. Le GT responsable reflétera aussi toutes les mesures prises pour soutenir les élèves qui n'ont pas été promus et répètent une classe.

Les modifications souhaitées et apportées au document seront à nouveau soumises à l'approbation des membres du CPM par la voie de la procédure écrite puis transmis au Conseil supérieur pour son information.

## **III.D. RÈGLES/NORMES PÉDAGOGIQUES**

### **3. Proposition de modification du document 'Offre de Soutien éducatif dans les Ecoles européennes – Document procédural'**

Le Comité pédagogique mixte approuve la proposition de modification du document et le transmet au Conseil supérieur pour son information.

### **7. Evaluation harmonisée en fin de 5ème année et les examens écrits menant aux notes B en 5ème année**

Le CPM est informé qu'après analyse de la question, le CIS a donné mandat au sous-groupe de travail « Evaluation au cycle secondaire » de mettre à jour l'annexe 1 du document qui concerne l'évaluation harmonisée de la langue 1. Compte tenu du fait que certains programmes, ou nouveaux programmes, ne sont pas tout à fait conformes aux règles toujours en vigueur, le CIS a décidé de permettre la dérogation suivante : se référant à la question B des examens harmonisés de langue 1, cette dernière pourra proposer 1 sujet avec 3 questions au choix. Cette dérogation sera applicable cette année scolaire et valable jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2017, date à laquelle la mise à jour de l'annexe 1 devrait entrer en vigueur.

En ce qui concerne la finalité des examens harmonisés en fin de S5, les Directeurs se sont déclarés prêts à travailler sur le Certificat alternatif. Interparents, quant à eux, ont souligné l'importance de reformuler le chapitre concernant l'évaluation harmonisée datant de 1997.

Le Comité pédagogique mixte approuve les propositions de modifications avec entrée en vigueur immédiate. Le document mis à jour sera transmis au Conseil supérieur pour son information.

### **III.F. AUTRES POINTS**

#### **1. Proposition de Festival des Arts des Ecoles européennes**

Le Comité pédagogique mixte approuve la proposition de mettre en place un « Festival des Arts des Ecoles européennes » et donne mandat pour la création d'un Groupe de travail tel que repris dans la proposition. Le GT étudiera la possibilité et les conditions pour inclure le cycle primaire ainsi que les Ecoles agréées qui souhaitent y participer.



## **IV. COMMUNICATIONS ÉCRITES**

### **1. Résultat de la Procédure écrite 2016/28 : procès-verbal du Comité pédagogique mixte des 18 et 19 février 2016 (2016-02-D-9-fr-2)**

Par voie de la procédure écrite lancée le 9 août 2016 et s'achevant le 23 août 2016, le Comité pédagogique mixte a approuvé le « Projet de procès-verbal de la réunion du Comité pédagogique mixte des 18 et 19 février 2016 » – Document : 2016-02-D-9-fr-2.

Résultat des votes :

35 oui : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Italie, Irlande, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède. Comité du personnel, O.E.B., Commission européenne, Interparents, CoSup, Directeurs, Directeurs adjoints primaire et secondaire

0 non

0 Abstention

Le procès-verbal définitif 2016-02-D-9-fr-3 est publié sur DOCEE.

### **2. Résultat de la Procédure écrite 2016/20 : Propositions de modifications au « Règlement d'application du règlement du Baccalauréat européen applicable pour la session 2016-2017 » (2016-05-D-30-fr-2)**

Par voie de la procédure écrite lancée le 24 juin 2016 et s'achevant le 8 juillet 2016, le Comité pédagogique mixte a approuvé Propositions de modifications au « Règlement d'application du règlement du Baccalauréat européen applicable pour la session 2016-2017 » (2016-05-D-30-fr-2).

Résultat des votes :

35 oui : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Italie, Irlande, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède. Comité du personnel, O.E.B., Commission européenne, Interparents, CoSup, Directeurs, Directeurs adjoints primaire et secondaire

0 non

0 Abstention